

Comptes rendus du conseil municipal

Diverses contraintes m'ont empêché de mettre en page dans des délais corrects les comptes rendus de certains conseils municipaux du second semestre 2015. Je vous

demande de bien vouloir m'en excuser. Ce document vise à rattraper le retard et revenir à un rythme de diffusion correct.

Emmanuel Dubois, adjoint au maire.

Conseil municipal du 12 octobre 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Réunion ordinaire du 12 octobre 2015

Date de la convocation: 6 octobre 2015

Présents: Jean-Claude CASTAGNER, Françoise DUBOIS, Jean-Paul CASTANIER, Emmanuel DUBOIS, Florent CLEUET, Margaret COLLINS, Eric DUBOIS, Sébastien DELMARES, Jean HERVOIR, Chantal LETOURNEUR-RENÉE, Sabine ROBERT NOYON, Cécile VADEL, Jean-Pierre VITRAC.

Procurations: Patrick IMBEAU à Jean-Claude CASTAGNER, Patrick BIROT à Françoise DUBOIS

Absents: Néant

Madame Chantal LETOURNEUR-RENÉE a été élue secrétaire de séance

I) Budget principal 2015 : admission non valeur 2015/0061

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 24 septembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***émet** un avis favorable

***Décide** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette :

- n°.T-212 de l'exercice 2014

↳Objet : Redevance Terrasse - montant :

20.00€

***Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II) Budget assainissement 2015 : décision modificative 2015/0062

Le Maire expose au Conseil, la nécessité de procéder aux mouvements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
6152	Entretien et réparations sur bien immobilier		-1750 €
675/042	Valeurs comptable des éléments d'actif cédés		+ 1750 €
TOTAL		0€	0 €

INVESTISSEMENT			
Article	Intitulé	Recettes	Depenses
1641	Emprunts en euro	-1750 €	
21562/040	Matériel spécifique exploitation service assainissement	+ 1750 €	
TOTAL		0€	0 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

***Emet** un avis favorable,

***Autorise** Le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III) Document unique évaluation des risques professionnels 2015/0063

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce

notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Monsieur le Maire propose au Conseil la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***approuve** la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;

***décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;

***décide** d'adhérer à la démarche collective de la communauté de communes Portes Sud Périgord

***autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV) Église st felicien : remplacement moteur de volée cloche 4 **2015/0064**

Monsieur le Maire précise qu'une réparation a été effectuée sur le moteur et qu'il n'y a donc pas de lieu de procéder à son remplacement.

La délibération est donc annulée.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V) Église st felicien : contrat entretien **2015/0065**

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien annuel des cloches de l'église est assuré par la Société BODET depuis 1986 ;

Afin de réactualiser les termes de la convention, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil, des devis de contrats d'entretien établis auprès de 2 sociétés campanistes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***approuve** les termes de la convention établie par la société NHP SERVICES (47 130 MONTESQUIEU), à compter du 1^{er} janvier 2016.

***dit** que le montant du contrat d'entretien annuel s'élève à 170€ HT (montant révisable annuellement sur la base de l'indice du coût horaire du travail tous

salarié industrie mécanique et électrique paru à l'INSEE).

***dit** que l'entretien comprend : Cloches, cadran avec minuterie électronique, horloge électronique, paratonnerre.

***autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à dénoncer le contrat d'entretien en cours de validité avec la société BODET, par courrier AR dans les 3 mois de la date anniversaire.

***autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI) Questions diverses **2015-0066**

***Travaux élagage**

Monsieur le Maire propose de faire procéder à l'élagage des arbres situés : Place de la Poste, Place du Château, entrée du parking Gambararo, au-dessus terrain de boule et tennis.

Il présente le devis de la société PERIGORD ELAGAGE, pour un montant HT de 2800€ soit 3360€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet** un avis FAVORABLE.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Informations diverses :

***AIRE DE CAMPING CARS** : Des investisseurs privés ont présenté à Monsieur le Maire différents projets d'aménagement d'une aire de camping-cars à Issigeac. Un projet serait situé sur des terrains en bordure de la RD 21 or l'accès sur la parcelle est interdit depuis la RD.

La Municipalité souhaite favoriser l'aménagement d'une aire de camping-cars à proximité du centre bourg en raison de son intérêt économique pour les commerces locaux. Le Conseil propose de mettre à disposition une partie de l'ancien camping qui paraît être l'endroit idéal (au maximum une 15aine d'emplacements). Une demande d'autorisation d'aménagement du site sera nécessaire ainsi que la rédaction d'une convention entre la commune et les investisseurs.

***Carte communale** : Monsieur le Maire rend compte de la réunion de travail qui s'est tenue

avec le bureau d'étude en charge de la révision. Le futur zonage de la Carte Communale devra être en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Une réunion de travail est prévue.

***Pont accès parking gambararo** : L'ancien pont bascule de la Place du Foirail a été récupéré afin de le réutiliser pour cet accès. Toutes les précautions sont à prendre quant à la faisabilité du projet afin

d'en assurer la sécurité et la limitation du gabarit des véhicules. Il est envisagé de réaliser cet accès avec un busage adapté au bief. L'autorisation du propriétaire sera nécessaire pour ces travaux. Le pont bascule pourrait alors servir de passerelle pour piétons à l'entrée du chemin de la Baleine.

Séance levée à 00H45

Conseil municipal du 14 novembre 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Réunion ordinaire du 14 novembre 2015

Date de la convocation: 9 novembre 2015

Présents: Jean-Claude CASTAGNER, Françoise DUBOIS, Jean-Paul CASTANIER, Emmanuel DUBOIS, Patrick BIROT, Florent CLEUET, Margaret COLLINS, Eric DUBOIS, Sébastien DELMARES, Patrick IMBEAU, Jean HERVOIR, Chantal LETOURNEUR-RENÉE, Sabine ROBERT NOYON, Cécile VADEL, Jean-Pierre VITRAC.

Procurations: Néant

Absents: Néant

Madame Chantal LETOURNEUR-RENÉE a été élue secrétaire de séance

Réseau assainissement collectif : devis raccordement ponctuel

Vu la nécessité de procéder à la pose d'un tabouret sur la parcelle cadastrée section AB n°245, Rue Bari Paillou, en vue du raccordement au réseau d'assainissement,

Monsieur le Maire présente le devis de la société SAUR d'un montant de 1 315.43€HT soit 1 578.52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

***Accepte** le devis ci-dessus.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 0 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II) Révision du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne (SDCI) 2015/0067

M. Le Maire présente le nouveau Schéma Départemental de l'Intercommunalité proposé par M. Le Préfet.

Le Conseil Municipal prend acte du fait qu'il n'y a pas de changements pour la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Le Conseil souhaite néanmoins donner son avis sur le maintien de la situation actuelle :

VOTES : 15 Dont 0 procuration(s)

POUR : 4 CONTRE : 6 ABSTENTIONS : 5

Le Conseil municipal, à l'unanimité, tient à indiquer qu'il est favorable à une future intégration de la commune dans une grande communauté d'agglomération de Bergerac qui constitue son bassin de vie.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la proposition n°25 concernant la fusion des Syndicats d'eau : « Fusion du SIAEP de Monestier, du SIAEP de Sigoulès, du SIAEP d'Eymet et du SIAEP d'Issigeac »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Emet** son avis et vote comme suit :

VOTES: 15 dont 0 procuration

Pour: 4, Contre: 2, Abstention: 9

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

Séance levée à 10h30

Conseil municipal du 3 décembre 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Réunion ordinaire du 3 décembre 2015

Date de la convocation: 27 novembre 2015

Présents: Jean-Claude CASTAGNER, Françoise DUBOIS, Jean-Paul CASTANIER, Emmanuel DUBOIS, Patrick BIROT, Florent CLEUET, Margaret COLLINS, Eric DUBOIS, Sébastien DELMARES, Jean HERVOIR, Chantal LETOURNEUR-RENÉE, Sabine ROBERT NOYON, Cécile VADEL, Jean-Pierre VITRAC.

Procurations: Patrick IMBEAU à Sébastien DELMARES,

Absents: Néant

Madame Chantal LETOURNEUR-RENÉE a été élue secrétaire de séance

Vente d'une partie du domaine public (triangle couvrant le bief) sur le tour de ville 2015/0069

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le propriétaire de la Maison des Dîmes, souhaite se porter acquéreur d'une partie (A) de la parcelle cadastrée section AB n°335 (un triangle de béton qui couvre le bief devant son portail du Tour de Ville), telle que définie dans la plan annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré

* **Émet** un avis **défavorable** sur la vente de cette parcelle.

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 0 CONTRE : 10 ABSTENTIONS : 5

II) Château des évêques : choix de l'entreprise pour la réalisation de documents nécessaires à la commission de sécurité 2015/0070

Monsieur Florent CLEUET quitte la séance
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'architecte dans le cadre d'une étude de l'ancien Palais des Evêques de Sarlat pour sa mise en conformité dans les domaines de la sécurité et de l'accessibilité. Il présente le devis suivant après consultation de la Commission communale de Travaux.

* cabinet CAUTY-LAPARRA, architectes DPLG : relevé de l'existant, dépôt du Permis de Construire pour travaux de mise en accessibilité

et sécurité de la bibliothèque, salle de spectacle et Office du Tourisme. Montant du devis : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet** un avis **favorable**.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur Florent CLEUET reprend part à la séance

VOTES : 14 Dont 2 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

III) Restauration de la toiture de la halle place du foirail : choix de l'entreprise

2015/0071

Monsieur Sébastien DELMARES, quitte la salle
Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Communale de Travaux ainsi que les différents devis se rapportant au projet de réfection de la toiture de la halle Place du Foirail.

Monsieur le Maire informe le Conseil du désistement d'une entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Émet** un avis **favorable** quant au devis de la société Berlugue pour un montant de :

-14 766.50€ HT soit 17 719.80€ TTC (travaux de couverture)

-4 493.50€ HT soit 5 293.20€ TTC (option gouttières)

Montant global des travaux : 19 260.00€ HT soit 25 013.00€ TTC

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur Sébastien DELMARES, reprend part à la séance

VOTES : 14 Dont 2 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

IV) Remplacement bloc wc dans local sanitaire : choix de l'entreprise 2015/0072

Suite aux nombreuses interventions à cause de fuites aux WC du bloc sanitaire situé à côté du local communal de l'UAI, Monsieur le Maire présente le devis de la société Ostermann afin de procéder au remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet** un avis **favorable** quant au devis de la société Ostermann pour un montant HT de 458,76 € soit 550,51 € TTC.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

V) Restauration mobilier et objets église Saint Félicien : choix des entreprises 2015/0073

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le compte rendu des réunions de travail qui ont eu lieu avec les services de la Culture de la Région et les Amis de l'Eglises dans le cadre du projet de restauration de mobilier et d'objets de l'église St Félicien

Monsieur le maire présente aux membres les devis qui ont été retenus par les commissions de travail :

- Lot 1 (Objets inscrits) :

*Statue Vierge à l'enfant (Bénédicte Le Blanc) (pas de TVA) 4722 €

- Lot 2 (Objets inscrits)

*Christ en croix (Anaïs Gailhbaud) 3768 € TTC

*Panneaux de bois du baptistère (Bénédicte Le Blanc) (pas de TVA) 2097 €

- Lot 3 (Objets inscrits)

*Tableau « Présentation de Jésus »(Béatrice Byer-Bayle) (pas de TVA) 5190 €

Total travaux (objets inscrits) 16022 €

- Lot 2 (Objets classés)

* Sacristie (panneaux de bois en bas reliefs)

↳ Nativité (Bénédicte Le Blanc) 2360 €

↳ Visitation (Bénédicte Le Blanc) 2646 € (pas de TVA)

Total travaux (Objets classés) 5006 €

Montant de l'opération TTC 21028 €

(TVA 20%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **émet** un avis **favorable** quant aux devis détaillés ci-dessus,

* **autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

VI) Marché public travaux de voirie 2015 : choix de l'entreprise 2015/0074

Ajourné

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

VII) Manifestations 2016 : courses de voitures à pédales 2015/0075

Emmanuel DUBOIS, 3^{ème} adjoint, présente aux membres du Conseil l'organisation d'une course de voitures à pédalier qui aurait lieu le samedi 23 juillet 2016 en fin de journée.

Une participation financière forfaitaire de 1000€ est nécessaire ainsi que le versement d'une indemnité de 80€ par voiture (possibilité de sponsors).

L'organisation de cette course ne peut être assurée que dans le cadre associatif ; la Municipalité apportant un soutien financier sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter le principe de versement d'une subvention de 500€ à la ou les association(s) organisatrice(s).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* **Émet** un avis **favorable**¹.

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5

VIII) QUESTIONS DIVERSES

***CCPSP : Adoption des compétences Portes Sud Périgord – 2015/0076**

Monsieur le maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 30 novembre 2015 concernant les propositions de compétences « Portes Sud Périgord » définie comme suit :

I. Compétences obligatoires

1.1. Aménagement de l'espace

-Aménagement de l'espace communautaire par la conduite d'actions d'intérêt communautaire

-Schéma de cohérence territoriale

-Elaboration et révision du PLUI

-Elaboration et révision des cartes communales

1.2. Développement économique

Actions de développement économique dans

les conditions prévues à l'article L 4251-17 ;

création, aménagement, entretien et gestion

de zones d'activité industrielle, commerciale,

tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt

communautaire ; politique locale du commerce

¹ La manifestation n'aura finalement pas lieu, les conditions nécessaires à une bonne organisation n'étant pas réunies.

et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

1.3. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2. Compétences optionnelles

2.1 : Protection et mise en valeur de

l'environnement d'intérêt communautaire

2.2 : Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire

2.3 : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

2.4 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- écoles maternelles et primaires
- activités périscolaires d'intérêt communautaire
- cantines et restauration scolaire
- transport scolaire (Compétence exercée seulement jusqu'à la mise en place, par la Région, d'une nouvelle organisation des transports scolaires, pour lesquels elle est compétente depuis la loi du 07 août 2015. Au plus tard, jusqu'au 1er septembre 2017).

2.5 : Action sociale d'intérêt communautaire

2.6 : Assainissement d'intérêt communautaire

2.7 : Création et gestion de maisons de services au public

2.8 : Aménagement numérique : établissement et exploitation sur le territoire communautaire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT

CONVENTIONS

Une maîtrise d'ouvrage déléguée pourra être confiée à la communauté de communes sur toutes les opérations de nature à intéresser tout ou partie de son territoire selon la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée et conformément à son objet social.

La communauté de communes pourra réaliser des prestations de services, à titre accessoire, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-56 du code Général des Collectivités territoriales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

*** Émet un avis favorable.**

*** Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 15 Dont 2 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Séance levée à 00H30

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Réunion ordinaire du 14 décembre 2015

Date de la convocation: 8 décembre 2015

Présents: Jean-Claude CASTAGNER, Françoise DUBOIS, Jean-Paul CASTANIER, Emmanuel DUBOIS, Patrick BIROT, Florent CLEUET, Margaret COLLINS, Eric DUBOIS, Sébastien DELMARES, Patrick IMBEAU, Chantal LETOURNEUR-RENÉE, Sabine ROBERT NOYON, Cécile VADEL, Jean-Pierre VITRAC.

Procurations: Néant

Absents: Jean HERVOIR

Madame Chantal LETOURNEUR-RENÉE a été élue secrétaire de séance

Annulation de la délibération n°2015-0068 2015/0077

En raison d'informations nouvelles sur la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et la proposition n°25 concernant la fusion des SIAEP, Monsieur le Maire propose :

- de procéder à l'annulation de la délibération n°2015/0068 du 14/11/2015.

- de délibérer à nouveau sur la révision du SDCI d'une part et d'autre part sur la proposition n°25

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 14

CONTRE : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***approuve** l'annulation de la délibération n°2015-0068 du 14/11/2015

concernant la révision du SDCI et la proposition n°25 de ce dernier.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

II) Révision du schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne (SDCI) 2015/0079

M. Le Maire présente le nouveau Schéma Départemental de l'Intercommunalité proposé par M. Le Préfet.

Le Conseil Municipal prend acte du fait qu'il n'y a pas de changements pour la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Le Conseil souhaite néanmoins donner son avis sur le maintien de la situation actuelle :

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 4

CONTRE : 6

Le Conseil municipal, à l'unanimité, tient à indiquer qu'il est favorable à une future intégration de la commune dans une grande communauté d'agglomération de Bergerac qui constitue son bassin de vie.

III) SDCI : proposition 25 2015/0080

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la proposition n°25 concernant la fusion des Syndicats d'eau :

« Fusion du SIAEP de Monestier, du SIAEP de Sigoulès, du SIAEP d'Eymet et du SIAEP d'Issigeac »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet un avis favorable,**

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION(S) : 3

IV) Tennis club : convention d'utilisation des infrastructures 2015/0081

Monsieur le Maire dans un souci de clarté propose aux membres du

Conseil de conclure une convention d'utilisation des infrastructures

avec le Tennis Club d'Issigeac.

Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Émet un avis favorable et accepte les termes de la convention annexée à la présente délibération.**

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 3 procuration(s)

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1

V) Écoles Faux/Issigeac : création du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) 2015/0081

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de convention déterminant le fonctionnement du RPI entre les communes de Faux et Issigeac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet** un avis favorable

***Accepte** les termes de la convention telle qu'annexée

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION(S) : 1

**VI) Marché public travaux de voirie 2015 :
choix de l'entreprise 2015/0082**

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 30/11/2015

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offre du 14/12/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : Travaux de Voirie 2015

Entreprise : **Eurvovia Aquitaine – 24100 Bergerac**

Montant du marché : **53 752,55 € HT** soit

64 503,06 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré

* **Émet** un avis favorable

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

**VII) Contrats assurance personnel CNP
2016 2015/0083**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances au titre de l'année 2016, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet** un avis favorable.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes

les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

**VIII) Subvention 2015 : Les couleurs de
Pierre Belvès 2015/0084**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de verser une subvention au titre de l'année 2015 d'un montant de 300€ à la nouvelle association issigeacoise : « les couleurs de Pierre Belvès ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Émet** un avis favorable.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 1

Séance levée à 00H50

Conseil municipal du 1^{er} février 2016

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Réunion ordinaire du 1^{er} février 2016

Date de la convocation: 26 janvier 2016

Présents: Jean-Claude CASTAGNER, Françoise DUBOIS, Jean-Paul CASTANIER, Emmanuel DUBOIS, Patrick BIROT, Florent CLEUET, Margaret COLLINS, Eric DUBOIS, Sébastien DELMARES, Jean HERVOIR, Chantal LETOURNEUR-RENÉE, Sabine ROBERT NOYON, Jean-Pierre VITRAC.

Procurations: Cécile VADEL à Chantal LETOURNEUR-RENÉE

Absents: Patrick IMBEAU

Madame Chantal LETOURNEUR-RENÉE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans un ordre différent de celui inscrit à l'ordre du jour

4. Questions diverses 2016/0004

*Acquisition bloc sanitaire

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un bloc sanitaire.

Il présente les différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

***d'acquérir** 1 bloc sanitaire :

-A la société **Bungalow Conteneur Distribution pour un montant HT de 4 236 € soit 5 083.20€ TTC.**

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 1 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

I. Autorisation engagement de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2016 – 2016/0001

Préalablement au vote du budget principal 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le Conseil peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans l'année 2015.

Monsieur le Maire explique la nécessité de prendre cette délibération afin de permettre en particulier le financement des investissements suivants :

*Mise aux normes salles du château pour ouverture au public :

25 000€ (article 21318)

*Travaux sur la voirie communale:

25 000€ (article 2151)

*Aménagement d'espaces verts :

5 000€ (article 2188)

* Acquisition bloc sanitaire:

8000€ (article 2188)

Le Conseil après en avoir délibéré :

* **Autorise** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement en 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits dans l'année 2015, si besoin est et ce avant le vote du budget primitif 2016.

* **Charge** Monsieur le Maire de faire exécuter la présente délibération.

* **S'engage** à inscrire les crédits au prochain Budget

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 0 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

2. SDE 24 : Demande de programmation de travaux année 2016 2016/0002

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer des travaux d'enfouissement/renforcement et d'éclairage public :

1-Création éclairage public parking derrière local de l'UAI

2-Enfouissement réseau Rte d'Eymet

3-Création réseau Eclairage Public zone constructible de la Grangette

4-Éclairage Public passage des Sorcières

5-Pose de prises sur candélabres dont les emplacements sont repérés sur le plan joint.

La commune d'Issigeac est adhérente au SDE 24, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission

d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Le Conseil après en avoir délibéré :

* **Sollicite** le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

* **Décide** de confier le projet au SDE 24

* **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit SDE 24.

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 0 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

3. SPA : Convention 2016 2016/0003

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser le Maire à renouveler la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2016, telle qu'annexée à la présente.

Le Conseil :

* **Accepte** les termes de la présente convention

* **Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 0 procuration(s)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Informations diverses

Demande d'acquisition de terrains

Plusieurs administrés souhaitent se porter acquéreurs de portions de domaine public. Les différentes demandes sont examinées, des rencontres avec les pétitionnaires concernés sont prévues.

Jardin potager EHPAD Yvan Roque

Il est présenté au Conseil un projet de jardin potager au sein de l'EHPAD Yvan Roque. Mme Sabine ROBERT NOYON est chargée du dossier. Il est rappelé que l'EHPAD est privé, la Municipalité n'apportera donc pas d'aide financière.

Passage de la Baleine

Un propriétaire riverain au passage de la Baleine souhaite faire installer un escalier extérieur afin de créer un accès depuis chez lui. La Commission Urbanisme est chargée de vérifier si le projet est

réalisable. Le Conseil souhaite néanmoins donner la priorité à l'aménagement du passage.

Carte communale

Monsieur le Maire présente le projet de Carte Communale révisée avant l'avis du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et sa présentation au public lors de la future enquête publique.

Des zones actuellement constructibles sont retirées de la carte initiale pour répondre aux exigences du règlement du SCOT qui s'impose dans la révision des Cartes Communales. La Zone d'Activité de la Grangette sera transférée sur un terrain communal.

Projet aire de camping car

Tout est mis en œuvre afin que ce projet voit le jour. Monsieur le Maire a rencontré les responsables de la DDT afin de trouver une solution aux différents problèmes rencontrés. Il est en attente de réponses.

Projet de construction d'un ensemble de maisons individuelles sur le secteur de la grangette

Un promoteur immobilier souhaite acquérir des terrains privés dans le secteur de la Grangette. La commune est propriétaire de terrains attenants à cette zone privée. Un projet d'aménagement de l'ensemble est à l'étude.

Grappe de Cyrano

La célèbre course d'enduro sera de passage le 1^{er} mai 2016 à Issigeac. Des réunions de préparation en partenariat avec la Mairie, les organisateurs de la Grappe de Cyrano et l'UAI ont déjà eu lieu. Monsieur le Maire souhaite une implication de chacun des élus afin que cette importante manifestation se déroule dans les meilleures conditions. La gestion des véhicules et des nombreux visiteurs au même moment que la marché hebdomadaire demande une organisation bien définie.

Fibre optique

Emmanuel Dubois donne un compte rendu de la réunion d'information sur la fibre optique qui a eu lieu à Plaisance².

Séance levée à 00h00

² Cette réunion des élus du territoire de la CCPSP, le 27 janvier dernier, présentait le plan de couverture du territoire en fibre optique dans un délai de 6, 12 et 18 ans.

